

Le 20 septembre 2018 Bulletin nº 036

# 25 SEPTEMBRE : FIN DE LA PÉRIODE DE RÉFLEXION

La conciliation a pris fin le 4 septembre 2018. Malgré plus de neuf mois de négociations, 60 jours de conciliation et l'échange d'offres globales, nous sommes toujours sans convention collective, autant pour l'unité urbaine que pour l'unité des FFRS.

## Période de réflexion

Avant que les parties n'obtiennent le droit de grève ou de lock-out, le *Code canadien du travail* leur impose une période de « réflexion » de trois semaines qui commence dès que la conciliation prend fin. Dans notre cas, la période de réflexion se terminera à minuit le 25 septembre 2018. À compter de minuit une, le 26 septembre 2018, le Syndicat aura le droit de faire la grève et l'employeur, le droit de lock-out.

### Avis de 72 heures

Selon les dispositions du *Code canadien du travail*, les parties doivent donner un préavis de 72 heures avant de déclencher une grève ou d'imposer un lock-out. Il n'est pas dit qu'il y aura une grève ou un lock-out, mais nous devons nous préparer à cette éventualité.

## Durée du mandat de grève

Le mandat de grève que les membres ont donné au Syndicat est valide pour une période de 60 jours, sauf si l'employeur nous met en lock-out. Dans un tel cas, l'exigence de 60 jours ne s'applique plus. Donc, s'il n'y a pas de lock-out, le Syndicat peut donner un avis de grève en tout temps d'ici le 8 novembre prochain.

#### Conditions de travail

Il est important de savoir que, selon le *Code canadien du travail*, Postes Canada aura le droit de modifier nos conditions de travail à compter de minuit une minute, le 26 septembre. À l'heure actuelle, nous ne savons pas ce que Postes Canada fera.

## Conventions collectives négociées

Notre objectif n'est pas et n'a jamais été de faire la grève. Nous voulons conclure des conventions collectives qui répondent à nos besoins et qui règlent les problèmes au travail. Nous voulons des conventions collectives qui reconnaissent véritablement notre contribution quotidienne à Postes Canada.

#### Solidarité

Plus que jamais, notre solidarité est essentielle pour parvenir à des conventions collectives justes. Montrons fièrement notre solidarité. Par nos actions, envoyons le message suivant à Postes Canada :

Nous méritons mieux et nous allons nous battre pour obtenir ce que nous méritons.

Solidarité,

Nancy Beauchamp

Négociatrice en chef, unité des FFRS

Sylvain Lapointe

Négociateur en chef, unité urbaine

2015-2019 / Bulletin #410

/bt sepb 225 / ab scfp 1979